VILLE DE SAINT-ASTIER

# la Gazette ASTÉRIENNE

NUMÉRO 22

tri mestriel Juin 2025

LE JOURNAL D'INFORMATIONS DE LA VILLE DE SAINT-ASTIER



## édito

### Chère Astérienne, cher Astérien, Cher(e) ami(e) du Périgord,

***L'été se prépare la ville se fait belle malgré les inondations historiques qui ont lourdement perturbé le fonctionnement de tous.***

En attendant la période estivale et pour vous faire patienter la Gazette, réputée pour sa transparence, vous transmet les dernières informations municipales : sur le budget, les travaux ou les événements qui se sont déroulés à Saint-Astier. Les travaux de requalification urbaine dénommée "Saint-Astier Transition Horizon 2040" concernant la place du 14 Juillet et Maneim et leurs ruelles adjacentes avancent à grands pas. La mise en valeur du patrimoine bâti et végétal contribue à cette qualité de vie que nous apprécions toutes et tous.

L'élaboration du budget 2025 a été contraint par l'apurement de l'emprunt toxique contracté en 2006 bien avant notre gouvernance mais aussi par la très inquiétante situation financière de la Communauté de Communes Isle Vern et Salembre dévoilée en 2023 ce à quoi se rajoute le contexte de politique nationale et mondiale.

Malgré tout notre budget garantit encore une fois les services à la population, pallie le manquement de la CCIVS et permet la poursuite de tous les travaux engagés.

Retrouvez dans la Gazette les dates des grands évènements : 14 juillet, les bandas, le festival des farfelus, les concerts en plein air des mardis de l'été, les projections de films sous un chapiteau d'étoiles, le marché artisanal sous la halle, les commémorations, le forum des associations et bien d'autres temps forts...

A Saint-Astier une petite ville à la campagne, nos publications, nos animations ou tout simplement notre savoir-faire souvent copié renforce la fierté d'être Astérienne et Astérien.

***Vive la vie !***

**Élisabeth MARTY**
**Chevalier dans l'Ordre National du Mérite**
**Maire de Saint-Astier**
Vice-Présidente de la Communauté de communes Isle Vern Salembre



LA NUIT DES BANDAS



LES MARDIS DE L'ÉTÉ



LA FÊTE DES ASSOCIATIONS (F.A.N.A.)



FESTIVAL LES FARFELUS

FÊTE NATIONALE FRANÇAISE
14 JUILLET 2025

26ÈME NUIT DES BANDAS

LES MARDIS DE L'ÉTÉ
AU PETIT PRÉ

FANA
FÊTE DES ASSOCIATIONS ET DES NOUVEAUX ARRIVANTS

LES FARFELUS
ARTS DE LA RUE HUMOUR - CIRQUE

# Le budget de la commune a été voté le 15 avril 2025

***Ce budget ambitieux nous permet de pouvoir engager des investissements nouveaux à hauteur de 3.177 K€ auxquels il faut rajouter 1.005 K€ de reports qui sont des travaux engagés en fin d'année 2024.***

Concernant les votes des taux d'imposition pour 2025, **la commune réaffirme ne pas augmenter les impôts locaux en 2025**.
Le passif financier de la commune a demandé de longues années pour être résorbé et le point de conclusion a été la renégociation de l'emprunt toxique avec une lourde pénalité de renégociation.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT : 7 580 858 €

*La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune.*

### - DEPENSES -

**Charges à caractère général**
(Electricité, carburants, assurances, maintenances...)
1 484 877 €

**Charges de personnel**
2 441 000 €

**Autres charges de gestion courante**
(subventions, participation CCAS...)
810 664 €

**Charges financières**
101 568 €

**Amortissements et provisions**
388 536 €

**Charges exceptionnelles**
12 500 €

**Reversements à la CCIVS**
1 366 413 €

**Virement à la section d'investissement** (autofinancement)
975 300 €

### - RECETTES -

**Impôts et taxes**
(taxes foncières, droits de place, droits de mutation)
4 113 625 €

**Produits des services**
483 518 €

**Dotations d'Etat**
2 237 027 €

**Revenus des immeubles**
132 000 €

**Produits exceptionnels**
(reprise sur provisions, atténuation de charges, fonds de soutien.)
62 482 €

**Excédent de fonctionnement 2024**
552 206 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT : 4 182 597 €

***Les dépenses** de la section d'investissement correspondent aux travaux qui modifient le patrimoine de la collectivité.*
*Dans ce montant, figurent les opérations financières, l'emprunt pour 504 800 € ; opération d'ordre et reprise des résultats pour 602 100 €.*

| | | |
|---|---|---|
| **Achat de matériel** | 85 943 € | |
| **Voirie, services techniques** | 197 018 € | Voirie des 4 Routes, réseaux eaux pluviales, marquage au sol, matériel technique, place Jules Michelet, carrefour rue Alsace Lorraine, étude 2ème partie avenue Clémenceau. |
| **Bâtiments** | 280 555 € | Mairie annexe, chaudière du vestiaire Gimel, étude nouvelle salle polyvalente, sol de la halle, maison des compagnons, wc gymnase du Roc, fonds de concours piscine, garage du centre culturel La Fabrique. |
| **Quartier de Gimel** | 38 000 € | Liaison avec l'ADHP et le bois de Gimel |
| **Saint-Astier Horizon 2040** | 1 468 604 € | Travaux place du 14 Juillet et ses ruelles adjacentes - place du Lieutenant Maneim, rue Emile Zola et rue du Dr Numa Gadaud. |
| **Restes à réaliser** | 1 005 577 € | Place du 14 Juillet, columbarium, Impasse de l'Artisanat, scène du centre culturel La Fabrique, couverture de l'église, travaux mairie annexe, participation CCIVS pour la rue Commandant Charcot, rue André Maurois et rue Marcel Pagnol, opération avec le SDE pour l'éclairage public. |

# ENDETTEMENT FIN 2024 : La dette en capital s'élève à 3 754 006,71€ soit 4,16 années

Ce ratio permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la commune y consacre l'intégralité de son épargne brute. Ce nombre d'années (inférieur à 6 ans) correspond à un endettement maîtrisé selon la cour des comptes.

## TRAVAUX



## La vente du camping municipal, une décision responsable tournée vers l'avenir

***L'hôtellerie de plein air a considérablement évolué ces dernières années. Il ne s'agit plus seulement d'un terrain où l'on pose sa tente l'été. Les vacanciers attendent désormais des hébergements tout confort, des installations modernes et insolites, des animations variées et des services de qualité. Pour répondre à ces nouvelles exigences, des investissements lourds sont indispensables.***

Or, une collectivité comme la nôtre ne dispose ni des moyens financiers suffisants, ni des compétences spécifiques pour transformer un camping en véritable destination touristique compétitive. Rénover, moderniser, développer un équipement de ce type représenterait un coût considérable que nos finances locales ne peuvent assumer sans sacrifier d'autres projets essentiels au bien-être de tous.

Le rôle des élus n'est pas de devenir gestionnaires d'hôtellerie de plein air. Notre mission est d'assurer des services publics de qualité, de maintenir un cadre de vie agréable et de porter des projets structurants pour l'avenir. Confier l'exploitation du camping à un acteur privé expérimenté permettrait au contraire de valoriser le site, de le faire rayonner et d'en faire un levier pour le tourisme local et l'emploi.

Un investisseur privé, pour consentir les investissements nécessaires, doit pouvoir travailler dans la durée et sur une base solide. Il ne s'engagera pas à rénover un bien qui ne lui appartient pas.

La vente conditionnée du camping, encadrée dans un acte notarié et dans le respect du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), devra garantir le classement de la zone de loisirs. Ainsi, le site ne pourrait pas être transformé en zone d'habitation ou en zone commerciale. Son usage touristique serait donc pérennisé. C'est en sécurisant l'avenir du site, tout en se donnant les moyens de moderniser son attractivité, que la commune agit avec responsabilité.

Cette décision, loin d'un abandon, est une main tendue vers l'avenir : celle qui donne au territoire les moyens de ses ambitions.

**2 Impasse du Pontet, 24110 Saint-Astier**
**Site : campingleperigord.com / 05 53 54 14 22**
**camping le Périgord** **camping le périgord**




## La mairie annexe

Les travaux prévus sur la charpente, la toiture, la façade, les volets et les huisseries sont achevés.

Ils ont été réalisés par les entreprises RMPB (Saint-Astier) Parade (Saint-Astier) et Chort (Mussidan).

Des travaux à l'intérieur de la mairie annexe vont être réalisés afin d'y accueillir de nouveaux professionnels de santé.

Dans les murs du Centre Communal d'Action Sociale un espace numérique va être créé.





## Le site hospitalier de Saint-Astier

Les nouveaux locaux du centre hospitalier sont ouverts au public depuis mars dernier.

Le site regroupe divers services : Soin médical et de Réadaptation (SMR), Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD).

**Rue Maréchal Leclerc, 24110 Saint-Astier**



## Résidence Autonomie Les Pavillons des forêts : les travaux progressent

Les travaux tels que le changement des luminaires, la mise aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) des sanitaires, la rénovation de la salle d'animation et de la salle à manger, la création d'un bureau pour les personnels et d'un salon télévision ou de lecture pour les résidents ainsi que la pose d'une climatisation réversible sont terminés.

A l'extérieur sur le bâtiment, l'installation de store est achevée.

Dorénavant, une terrasse desservant la cuisine, la salle à manger et la salle d'animation a été construite par les agents des services techniques.

Les résidents peuvent naturellement flâner sur cette terrasse en toute tranquillité.

**Résidence Pavillons des forêts**
**Le Mal-Baty - 24110 Saint-Astier**
**Tél : 05 53 08 54 62 - Courriel : rpa@saint-astier.fr**
**Pavillons Des Forêts RA**




## Signalétique historique sur les bâtiments asteriens

Depuis quelques mois, la municipalité installe des panneaux retraçant l'histoire des bâtiments emblématiques de la commune : Halle, Espace Beltrame, Centre culturel la Fabrique, Hôtel de ville etc... Il est important de saluer et remercier Hervé Mercier, personnalité Astérienne incontournable, pour sa collaboration précieuse.

# TRAVAUX





*Actuellement la rue du Dr Numa Gadaud est en travaux !*
*La circulation et le stationnement sont interdits jusqu'au au vendredi 4 juillet 2025.*

## Saint-Astier, Transition Horizon 2040 :

# Travaux place du 14 juillet

***La création d'une commission de Règlement Amiable des Préjudices Économiques (CRAPE) a été validée par le conseil municipal.***

Les travaux en cours Place du 14 Juillet, des ruelles adjacentes, de la rue Numa Gadaud et Emile Zola peuvent occasionner des contraintes pour les commerçants.

Une indemnisation amiable peut être prévue pour les commerçants justifiant d'un préjudice anormal (gêne intensive, accès impossible ou extrêmement difficile…) et spécial (nombre limité de personnes placées dans une situation particulière) et dans un périmètre défini.

Il convient donc, conformément à la circulaire du 06 Avril 2011, relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits, de créer une commission (CRAPE) liée à cette opération.

La Commission devra arrêter un règlement intérieur. La mise en place d'une telle commission permet ainsi d'appréhender de façon incontestable les réclamations indemnitaires des commerçants, c'est un préalable à tout contentieux. S'il y a indemnisation, il y a la signature d'une transaction valant renonciation à tout recours juridictionnel. Cette commission émet un avis consultatif.

***En automne les massifs de la place du 14 Juillet seront parsemés d'arbustes et de fleurs.***

***Le saviez-vous : Autrefois la place du 14 Juillet s'appelait place du marché aux Bœufs.***



## Une marquise sur le bâtiment de l'espace BELTRAME

Les agents des services techniques préposés aux bâtiments ont installé au dessus de la porte d'entrée de l'espace Beltrame une marquise, crée par Yannick B, mécanicien et ferronnier dans les ateliers de la ville.

# SOCIAL

## Un futur espace informatique dans la mairie annexe

***La ville de Saint-Astier souhaite créer un espace numérique dans les murs du Centre Communal d'Action Sociale.***

Ce futur service sera accessible à toutes et tous. Cette initiative vise à renforcer l'inclusion numérique et à permettre à chacun de bénéficier des outils et ressources numériques dans un lieu convivial. L'ouverture de cet espace numérique est prévue après la réalisation de quelques travaux.

**Cet espace proposera :**

- D'effectuer des démarches administratives en ligne.
- D'apprendre à utiliser un ordinateur.
- De se familiariser avec les nouvelles technologies.



## Le CCAS présent au Forum de printemps des séniors

Le 20 mai dernier le centre communal d'action sociale de la ville a tenu un stand au forum de printemps des séniors qui s'est déroulé à Saint-Germain- du-Salembre pour y présenter les actions menées par le service et la résidence autonomie Les Pavillons des Forêts.

Quelques résidents ont pu montrer des activités manuelles qu'ils font aux Pavillons des Forêts. L'après-midi une conférence "mon âge, mon habitat" s'est déroulé avec l'intervention de Christel Serra directrice du CCAS de Saint-Astier.

**Résidence Pavillons des forêts**
**Le Mal-Baty - 24110 Saint-Astier**
**Tél : 05 53 08 54 62 - Courriel : rpa@saint-astier.fr**
**Pavillons Des Forêts RA**

**CCAS**
**Mairie annexe, 2 avenue jules ferry - Saint-Astier**
**Tél. : 05 53 02 42 97 - Courriel : ccas@saint-astier.fr**

# SANTÉ

## La maison des Femmes a été inaugurée à Périgueux !

***Christiane Perrin, adjointe à la vie sociale accompagnée de Cendrine Villepontoux en charge de la culture et d'Elisabeth Marty Maire étaient présentes pour l'inauguration de la 1ère Maison des femmes en Dordogne.***

Cet établissement est un lieu dédié à l'accueil, au soin et à l'accompagnement des femmes victimes de violences (physique, verbale, psychologique, sexuelle ou administrative) et des co-victimes (enfants) dans un espace confidentiel, inconditionnel et sécurisé.

**05 53 45 31 00 / mdf24@ch-perigueux.fr / Du Lundi au Vendredi 9h - 12h30 & 13h30 - 17h. Avec ou sans rendez-vous**
**CENTRE HOSPITALIER DE PÉRIGUEUX : 80 av Georges Pompidou, 24000 Périgueux**




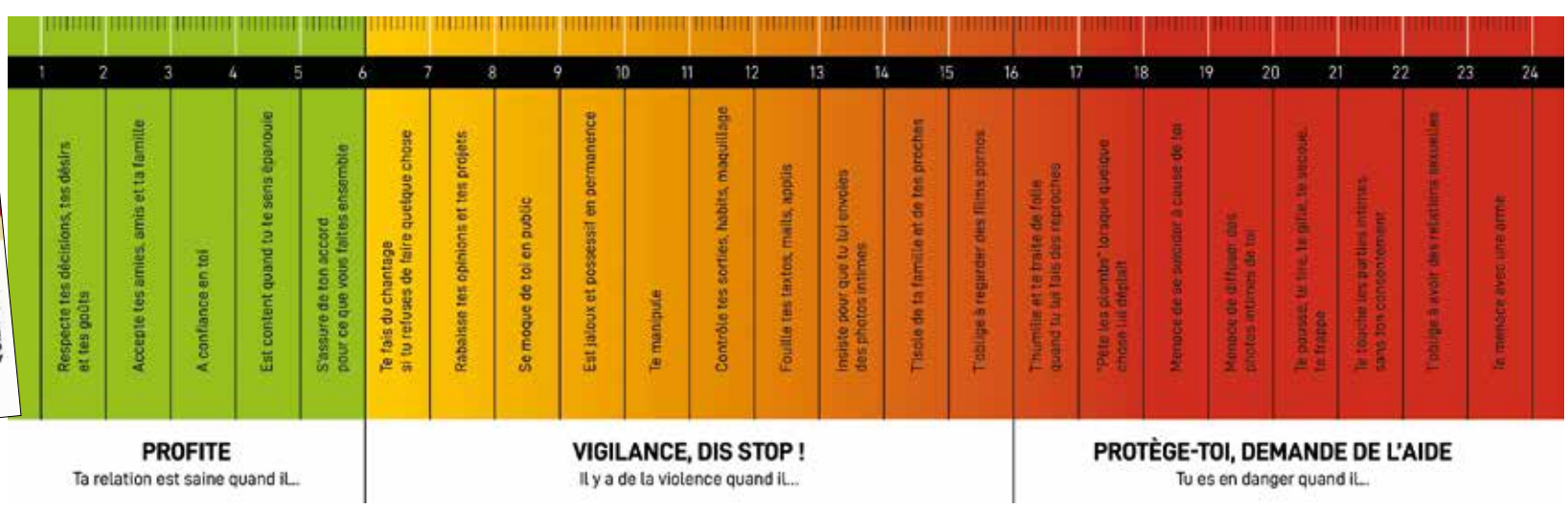

# Moustique tigre : Les bons gestes à adopter !



**VIDER** une fois par semaine tous les réceptacles pour éviter les eaux dormantes après la pluie (cache-pots de fleurs, seaux, arrosoirs ...) ;

**COUVRIR** de façon hermétique ou à l'aide d'un voilage anti-moustique les récupérateurs d'eau de pluie ou cuves et tous réceptacles pluviaux ;

**NETTOYER** pour faciliter les écoulements des eaux les siphons d'éviers et fontaines, les rigoles couvertes avec grilles, les gouttières etc...

**Comment se protéger des piqûres ?**

- Porter des vêtements couvrants, amples et clairs ;
- Mettre des moustiquaires aux fenêtres, sur les poussettes et landaus des enfants ;
- Demander conseil à votre médecin ou votre pharmacien pour utiliser des produits anti-moustiques sur la peau, surtout pour les enfants et les femmes enceintes.

**Pour plus d'informations : www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr**

## EVÉNEMENTS



# Cross des écoles de Saint-Astier



***Les écoliers de CE2, CM1 et CM2 des écoles élémentaires Mounet-Sully et Raymond Gimel se trouvaient sur la ligne de départ du Cross des écoles, vendredi 18 avril dernier.***

L'événement s'est déroulé au complexe sportif du Roc dans une ambiance conviviale et sportive. Les enfants n'ont pas manqué d'encouragements pour leurs camarades et après l'effort le réconfort les collations ont été offertes par la municipalité de Saint-Astier.



***Spectacle du CRD et de l'école municipale de danse de Saint-Astier***

# Le centre culturel La Fabrique a accueilli le réseau RéNART

La Fabrique accueillait la réunion départementale du RéNART (Réseau Néo-Aquitain des Responsables Techniques du spectacle vivant).

Au programme de la journée : visite de la salle de spectacle suivie d'une réunion autour des achats et investissements, de la formation ou encore des TMS (Troubles Musculo-Squelettiques) et des exosquelettes.



# Retour sur la saison culturelle 2024 / 2025





**14 SPECTACLES PRÈS DE 5000 SPECTATEURS**

**+ DE 450 ÉLÈVES POUR 3 SÉANCES SCOLAIRES**







*Atelier intergénérationnel consacré à la musique écologique*



*Atelier Médiathèque papier découpé et graphisme*



*Carnaval des enfants*



*Chasse aux œufs par l'Association Pour les Écoliers Astériens*



*Ciné resto Italien*



*Marathon Trail Périgord Blanc*

# Retrouvez 9 séances de cinéma en plein-air

***Malgré les moyens financiers et techniques que demande cette aventure estivale, chaque année, le cinéma La Fabrique se délocalise dans les communes environnantes. Cet évènement culturel et populaire est une opportunité pour les habitants d'apprécier un film dans des décors inattendus. En partenariat avec Ciné Passion, les associations et communes locales*** **Programmation à retrouver sur lafabrique24.fr**






## La 26ème nuit des Bandas
## Les 25 et 26 juillet
## Centre-Ville de Saint-Astier



## Les 4 mardis de l'été au Petit Pré

**22/07 : KALANGATA (Bal Tropical)**
**29/07 : SWEET POTATO VINE (Bluegrass)**
**05/08 : WHISKEY PARADIS (Soul / Vintage Rock)**
**12/08 : HOME MADE (Rock)**



## La Fête des Associations et des Nouveaux Arrivants (FANA) samedi 6 septembre 2025



## En septembre, le festival des arts de la rue "Les Farfelus" au petit Pré

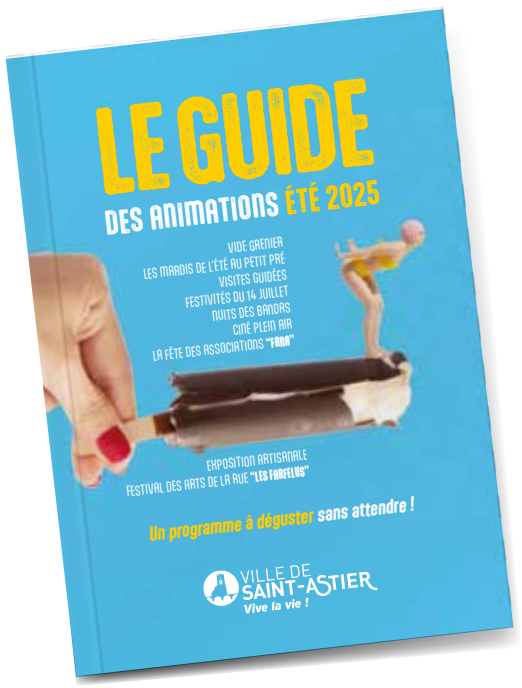


## Prochainement
### tous vos événements culturels, associatifs, loisirs...

# RÉTROSPECTIVE DES CÉRÉMONIES





## Cérémonie du 8 mai 2025

***Victoire du 8 mai 1945. Lors de la cérémonie du 8 mai 1945, la classe de défense du collège Arthur Rimbaud de Saint-Astier était présente, assurant le lien intergénérationnel pour ce moment de recueillement et de souvenirs.***

L'élève Sven CORREIA s'est particulièrement illustré en lisant un poème de sa composition.
Très apprécié par le public venu en nombre, puisque à l'issue de sa prestation spontanément, une salve d'applaudissements a retenti.

Un grand merci aux professeurs, M. Capou directeur du collège, la classe de Défense pour leur implication et plus particulièrement à Sven qui a permis de diffuser son poème dans la gazette Astérienne.

*Depuis peu, les nuages pleurent des obus.*
*Le vent souffle des balles et la terre explose dans les rues.*
*Alors, tout le monde court, crie, se cache.*
*Désormais il n'y a plus de courageux, de lâches.*
*Maintenant, la mort impose sa mélodie*
*Sur le rythme des coups de feu, où chaque note est une vie.*

*Et je les vois, les musiciens qui jouent à contre-cœur*
*Dans ses entrailles qui deviennent fleuve inondé par la peur ;*
*Ils ôtent celle de l'autre pour préserver leur vie,*
*Contre les assauts, ils préféreraient prolonger l'ennui.*

*C'est fou, d'ici, on dirait juste de grands enfants perdus dans la nuit.*

*Et maintenant l'opposant se transforme en démon*
*Il les prend, eux, et les fait Hommes sans nom*
*Il leur met une étoile à la place du cœur*
*Mais même privés de sang, ils continueront à saigner leur douleur.*

*Et des artères de fer amènent ce bétail dans sa bouche,*
*Dans cette cavité morbide où les cimetières deviennent douches,*
*Où les cadavres creusent encore mécaniquement*
*Et ne sont autorisés à tomber qu'à la dernière goutte de sang.*

*Alors s'élève cette épaisse fumée,*
*Portant l'âme d'hommes enfin libérés,*
*Ils flottent et font maintenant partie des nuages ;*

*Eux qui l'ont fait en train, ils peuvent enfin contempler leur voyage.*
*Et soudain, ils pleurent en cœur leur dernière goutte de vie*
*Et de ces larmes germe un cri : "Plus jamais ceci".*

*Sven CORREIA*



## Cérémonie du 19 mars 2025

Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Le Général MALHET a remis la médaille "Croix du combattant" à M. Serge SOULAN.



## Cérémonie commémorative du 27 avril 2025

Journée nationale du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation.



M. Michel PENVEN a reçu la "médaille des blessés de Guerre" et M. Roger TEXIER a reçu la médaille "Croix du Combattant" par le Lieutenant-Colonel DOUIS. Suite au dépôt de gerbes, la municipalité a offert un vin d'honneur sous la halle.

## Agenda des futures commémorations

Les cérémonies du **14 juillet** fête nationale française, du **20 août** commémoration annuelle en hommage aux martyrs de la barbarie nazie du 20 août 1944, du **16 septembre** cérémonie d'hommage aux gendarmes Gérard Chollon et Robert Joffre, tués en service le 16 septembre 1982, du **11 novembre** pour l'armistice de 1918 et du **5 décembre** cérémonie d'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.









# Des palmiers sur la voie verte à Saint-Astier !

Afin de donner une nouvelle vie à des palmiers en souffrance dans des bacs à fleurs, les agents préposés aux espaces verts les ont transplantés le long de la voie verte proche du Petit pré et de la passerelle. Les amoureux d'exotisme apprécieront.

# Rappel : Feux de forêt et de végétation

Le département de la Dordogne fait partie des territoires considérés comme particulièrement exposés au risque incendie de forêt. En période estivale la fréquentation de la zone sensible au risque augmente fortement.

En cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture ou en bord de route, une étincelle dans un champ ou un jardin peut suffire à dévaster des hectares de forêt et de végétation en quelques minutes seulement.

***Ayons les bons réflexes, surtout en période de sécheresse !***

## Que faire en cas de départ de feu ?

**Alerter :** Témoin d'un début d'incendie, je donne l'alerte en appelant **le 112, le 18 ou le 114** (personnes malentendantes) et j'essaie de localiser le feu. **Se protéger :** Je me mets à l'abri dans une habitation débroussaillée en attendant l'intervention des secours. La voiture n'est pas un abri sûr car elle pourrait brûler. **S'informer :** Je reste informé de la situation et me conforme aux consignes des secours ou de la mairie.

## Comment anticiper et protéger son habitation ?

**Combustible :** Je stocke les matériaux et produits inflammables (bois, bouteilles de gaz) dans un abri fermé, éloigné de mon habitation.

**Travaux :** Je réalise mes travaux loin de la pelouse et des herbes sèches et je prévois un extincteur à portée de main en cas de départ de feu.

**Débroussaillement :** Avant l'été, je débroussaille autour de ma maison : je coupe la végétation basse et j'élague les arbres pour qu'ils ne se touchent pas. L'objectif est d'éviter que le feu n'atteigne mon habitation. Dans les zones à risque, c'est une obligation. L'obligation légale de débroussaillement, la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux de forêt et de végétation.

**Pour plus de renseignements :**
**ecologie.gouv.fr/feux-foret-et-vegetation**





# Une ruche pour les résidents des Pavillons des Forêts

La société Apisphère de Saint-Aulaye a installé une ruche à la résidence Les Pavillons des Forêts. **En moyenne, une ruche produit entre 10 à 40 kg de miel par an.** Les résidents pourront prochainement en profiter et déguster du miel.

La ruche permet aussi de maintenir tout un écosystème via la pollinisation, cela contribue à préserver les abeilles.

# Comment fabriquer un piège à Frelon asiatique ?

Coupez le goulot d'une bouteille n°1 en plastique (ce sera le réservoir pour mettre l'appât) puis enfoncez le goulot dans la bouteille n°1, avec la perceuse munie d'un foret de 5 mm, percez le fond de la bouteille n°1 de plusieurs trous.

Prenez la bouteille n° 2 et coupez son culot sur environ 10 cm de haut.
Enfoncez le culot de la bouteille n° 1 dans celui de la bouteille n° 2.

Ensuite créez une attache pour suspendre le piège et enfin versez le mélange ( 1/3 de bière, 1/3 de sirop de grenadine ou de cassis et 1/3 de vin blanc) dans le récipient. Les frelons attirés par l'odeur de l'appât passeront par le haut du piège, s'engouffreront dans l'entonnoir et seront pris au piège.

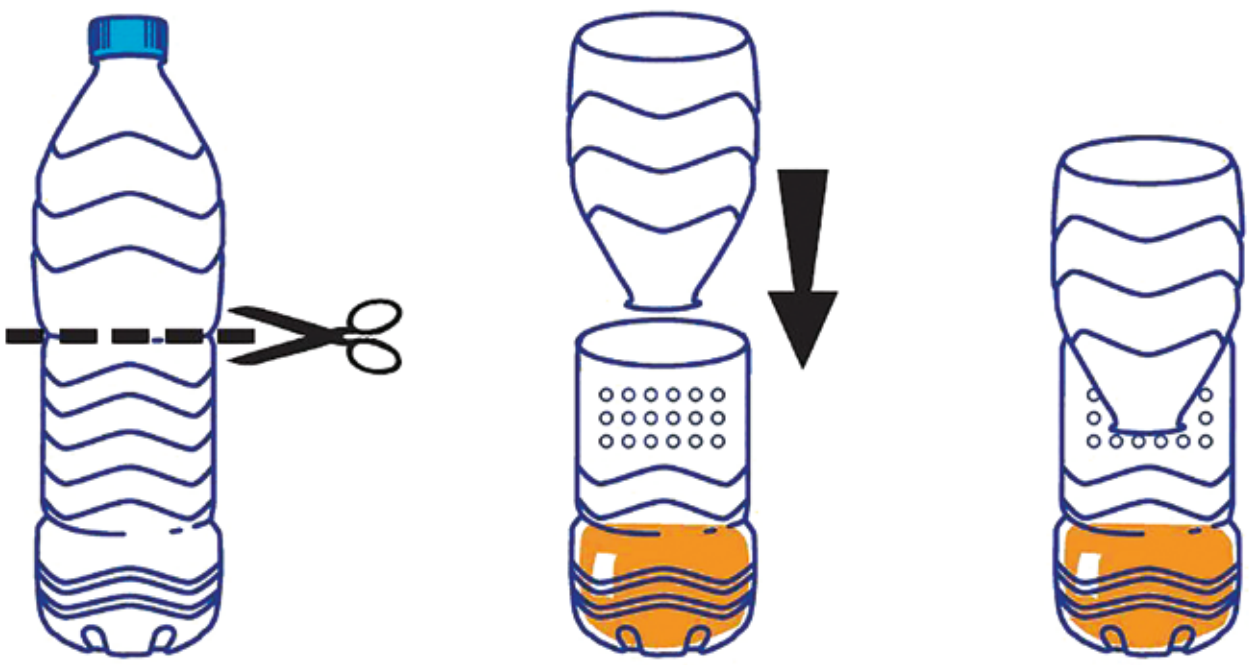

# ENFANCE ET JEUNESSE



## Une rencontre avec les élèves du CFA Agricole de Coulounieix-Chamiers

À la demande d'une enseignante du CFA Agricole de Coulounieix-Chamiers, la municipalité a rencontré 16 élèves du CFA Lycée agricole accompagnés de deux enseignants.

Ces élèves passent leur BTS et pour une des épreuves de l'examen ils devaient récolter des informations concernant une commune et son territoire. C'est notre ville qui a été retenue pour son dynamisme.

Après avoir présenté la ville de Saint-Astier, de nombreuses questions nous ont été posées en ce qui concerne les activités économiques, les services, la population, la place de l'agriculture, etc.

Les élèves et leurs enseignants sont repartis satisfaits des échanges qui ont eu lieu et ont chaleureusement remercié la ville.

**Avenue 24660, 1 Av. Winston Churchill, 24660 Coulounieix-Chamiers / Tel : 05 53 02 61 35**

# DIVERS




## Installation de nouveaux panneaux lumineux pour le cinéma

Afin de promouvoir au mieux le cinéma de la Fabrique et sa programmation, des panneaux lumineux ont été installés sur la commune.

Cette initiative offre une meilleure visibilité des affiches des films à venir aux habitants, aux visiteurs et aux cinéphiles.

**05 53 02 41 99 / lafabrique24.fr**
**Centre culturel Cinéma La Fabrique Saint-Astier**



## Saint-Astier sous l'eau !

***Suite aux abondantes pluies du week-end de Pâques, la rivière Isle est sortie de son lit dans la nuit du 21 au 22 avril inondant la partie EST de la ville. Dans la nuit, 25 personnes logées dans le camping ont du être évacuées et rapatriées salle du conseil où des viennoiseries offertes par la boulangerie du porche les attendaient. Le pont a été interdit à la circulation et des déviations mises en place.***

Pour plus d'efficacité la municipalité a été accompagnée par La SAUR, ENEDIS, les sapeurs-pompiers, les agents techniques du Conseil départemental, la gendarmerie, le cabinet de Madame la Préfète, Ici Périgord, TF1, France 2 et France 3, RTL et Franceinfo.

Les services municipaux  tels que : la communication, le pôle administratif, le Centre Communal d'Action Sociale et les services techniques ont déployé leur savoir-faire pour un retour à la normale dans la journée.

Merci à tous ces partenaires pour leur collaboration et leur efficacité dans la gestion de cette crise historique.

**La commune de Saint-Astier a été reconnue en état de catastrophe naturelle suite aux inondations par l'arrêté interministériel du 19 mai 2025 publié au Journal Officiel du 24 mai 2025.**



## Le centre de secours de Saint-Astier accueille un nouveau commandant

En avril a eu lieu la cérémonie de passation de commandement du centre de secours de Saint-Astier. Une passation de pouvoir entre les lieutenants Christophe CANADO et Nathan DESSAIGNES.

**80, rue du Lieutenant Michel Aubry, Saint-Astier**
**En cas d'urgence 24h/24, 7jours/7 faites le 18 (appel d'un poste fixe) ou le 112 (d'un portable).**

# France identité

## La mairie de Saint-Astier rejoint la démarche de certification de l'identité numérique !



France Identité est un nouveau service public permettant de créer son identité numérique régalienne. Cette application pour smartphone a vocation à prolonger les usages de la carte d'identité dans le monde numérique (prouver son identité lors de démarches en ligne), mais aussi à permettre de nouveaux usages dans le monde physique (contrôles routiers par les forces de l'ordre, retrait d'un colis, etc).

**Conditions nécessaires pour utiliser France Identité :**

***Posséder la nouvelle carte d'identité (format carte bancaire) distribuée depuis août 2021; être majeur; avoir un smartphone Android avec le NFC ou iOS***

Qu'est-ce que le compte certifié* ? Le compte certifié s'obtient après une vérification d'identité. Cette procédure permet de confirmer que l'usager du compte France Identité est bien le titulaire légitime de la carte d'identité rattachée au compte. Le premier usage envisagé grâce à cette certification est la procuration de vote 100% dématérialisée pour les élections européennes de 2024. **** Pour des raisons de sécurité, seuls les iPhones avec un système d'exploitation iOS 16 ou plus et les téléphones disposant d'un système Android égal ou supérieur à Android 11 permettront d'obtenir la certification du compte France Identité.***

Pour faire certifier son compte : Après avoir obtenu un QR Code, l'usager doit se présenter devant un agent de mairie avec son titre et son QR Code. Suite à une comparaison d'empreintes faites par l'agent de mairie, l'usager sera informé entre 24h et 48h après son passage en mairie du succès ou de l'échec de sa démarche.

**Pour plus de renseignements : https://france-identite.gouv.fr/**

# TRIBUNE DES ÉLUS DE LA LISTE “AVEC VOUS SAINT ASTIER AUTREMENT”

## Budget 2025 : Mme MARTY ne tient pas ses promesses !

Notre mairesse s’était engagée, lors de la campagne des municipales en 2020 et 2021, à baisser le taux de la taxe foncière, les résultats 2024 et le budget 2025 le permettaient, pour autant notre mairesse n’a pas souhaité, malgré notre demande, faire un geste en ce sens lors du vote du budget 2025.

Face aux restrictions budgétaires, nous souscrivons à la nécessité d’une gestion rigoureuse et nous dénonçons une fois de plus le dérapage de certains postes de dépenses.

Les “comptes fêtes et cérémonies” et “saison culturelle” en hausse constante depuis 2020 prévoient respectivement pour 2025 une nouvelle augmentation de 10.10% et 16,1% en 2025 !

Parallèlement, nous déplorons le non soutien à certaines associations et en particulier à celles œuvrant en faveur des personnes dépendantes (AASE) et aux personnes démunies (Secours Populaire) !!
Sans parler du non soutien aux artisans et commerçants de la commune avec la suppression en 2024 de la subvention à l’association Vitrines et ateliers.

En matière d’investissements nous notons aussi que le budget 2025 ne prend pas suffisamment en compte les problématiques spécifiques à notre commune : baisse de la population, fermetures de classes, fermetures de commerces… Tout en ne préparant pas l’avenir

-Toujours pas d’action significative en faveur du logement.

-Toujours pas de projet d’envergure en faveur de l’environnement.

***Projet de cession du camping***

La commune vient de lancer le processus permettant d’envisager la cession du camping à la SARL du PONTET actuelle gérante du camping.

Comme nous l’avons écrit précédemment nous ne sommes pas opposés par principe à ce projet, mais il convient de bien prendre en compte toutes les conséquences possibles d’une telle cession. La commune doit garder la maitrise du devenir de ce lieu “exceptionnel” situé à l’entrée de la ville et essentiel à l’économie de la commune.

Pour porter un projet ambitieux permettant le développement du camping comme le souhaite le gérant actuel, d’autres solutions que la vente telle que la mise en place d’un bail commercial ne semble pas avoir été explorées, pourquoi ?

Si le projet de cession devait se concrétiser, nous veillerons à ce que toutes les garanties soient prises afin de préserver la vocation et donc le maintien d’une activité de type camping sur ce site. Si tel ne devait pas être le cas, nous ne manquerons pas de nous opposer à ce projet de cession.

***Nous Restons à votre écoute et nous vous souhaitons un bon été***

**POUR NOUS CONTACTER :**

**- Par mail : élus.saint.astier.autrement@gmail.com**

*Carolle BARDELOT - Daniel BENOIST - Sandra DECHENOIX -Thierry GOUSSARD*
*Stéphanie HERIGNY - Stéphane SAVOGLOU*

# L’ÉQUIPE MAJORITAIRE

## Fusion avec Mussidan ou Ribérac : une lubie inacceptable vers une impasse inéluctable !

Les élus de la majorité expriment, avec clarté et détermination, depuis plusieurs années, leur profonde inquiétude face à la gestion de la communauté des communes Isle Vern et Salembre, dernièrement dénoncée par la Chambre Régionale des Comptes, dans un rapport accablant.

Les difficultés financières, auxquelles cette collectivité est confrontée, ne doivent pas être un prétexte pour prendre des solutions hâtives et inadaptées. La souveraineté de chaque commune, de son maire et de son conseil municipal doit être respectée.

Des non-dits, prenant de plus en plus d’ampleur, émanant de certains chapeaux à plumes communautaires, exalteraient les bienfaits d’un rapprochement soit avec la communauté du Mussidanais ou celle du Ribéracois !

Loin d’être une réponse pragmatique aux défis structurels auxquels nous sommes confrontés, tout porte à croire que cette nouvelle volonté ne s’appuie pas sur une analyse rigoureuse des besoins des habitants du territoire et encore moins des Astériennes et Astériens, mais apparaît avant tout comme une décision guidée par une idéologie qui, sous couvert de résoudre une situation financière difficile pourrait engendrer des répercussions préjudiciables pour le territoire Astérien.

Si cette solution laissée pour compte en 2015, remontant à la surface, aujourd’hui, pourrait être pertinente pour les communes situées les plus à l’ouest de la communauté de communes Isle Vern et Salembre, elle serait préjudiciable pour l’identité de la ville de Saint-Astier.

Au lieu d’opter pour une fusion imposée par des considérations purement idéologiques, nous appelons à une réflexion approfondie et à la mise en œuvre de solutions concrètes qui renforceraient notre capacité à gérer efficacement les ressources, à développer l’économie et des projets structurants et à protéger les intérêts de nos administrés.

Notre ambition est de bâtir un avenir où la rigueur financière et la proximité avec les citoyens priment sur toute stratégie déconnectée des réalités quotidiennes.

***C’est en privilégiant une approche sur-mesure, respectueuse des dynamiques locales, que nous pourrons garantir la prospérité et la pérennité de Saint-Astier.***

Nous refusons que les difficultés actuelles ne soient instrumentalisées pour dessiner une solution aux allures d’opportunisme idéologique.

La défense de Saint-Astier, chef-lieu de canton, au rôle incitatif pour le territoire passe avant tout par une gestion lucide et responsable, assujettie aux véritables aspirations de ceux qui vivent ici.

***Le futur doit être construit sur la réalité du terrain et non pas sur des concepts déconnectés des enjeux locaux portés par une mission de sauvetage de parti politique en détresse loin de la volonté du maire et de ses conseillers municipaux.***

***L’équipe Majoritaire.***

pass Culture

**Le centre culturel La Fabrique adhère au pass culture !**

**Qu’est-ce que le pass Culture ?** Le pass Culture est la première application culturelle des jeunes de 15 à 20 ans destinée à proposer une multitude d’offres culturelles et d’expériences uniques ! Musique, théâtre, cinéma ou encore littérature il y en a pour tous les goûts.

**Plus d’informations : https://pass.culture.fr/**

# NOUVEAUX COMMERCES

## La Mission Locale féminise l'univers du Tatouage sur la commune





***Depuis plus de deux ans, Mélissande et Ambre ont réussi, à moins de 25 ans, à concrétiser leur projet en entrant dans l'univers très fermé de l'Art du Tatouage grâce aux associations d'insertion professionnelle.***

Preuve que la jeunesse d'aujourd'hui, même en milieu rural, peut réaliser des objectifs professionnels concrets, quel qu'ils soient. Elles ont persévéré malgré tous les obstacles, grâce à l'appui de plusieurs structures basées sur la commune : Mission Locale, ADIE, France Travail et le soutien sans faille de leurs familles. Ecoute, soutien administratif, conventions de stage, aide financière...Ces organismes ont accompagné ces jeunes filles dynamiques et déterminées à vivre de leur rêve.

Chacune, dans des styles qui leur sont propres, vous accueille dans de chaleureux salons privés, tous les deux sur Saint-Astier, pour créer ensemble de véritables projets esthétiques personnels.

***Alors n'hésitez pas à découvrir leurs sites et à les contacter !***

**Ambre : by.makima) - Mail : ambre.tattoo2022@gmail.com**
**Mélissande : aux_encres_de_miel_tattoo - Mail : aux.encres.de.miel@gmail.com**

## L'auto-école de la Gare




***Madame TROUBADIS, ayant déjà une structure à Boulazac, a ouvert l'auto-école de la Gare avant de partir à la retraite, s'étant promis d'en ouvrir une à Saint-Astier à la fermeture de l'auto-école ROLLAND dans laquelle elle avait passé son permis de conduire.***

Elle est secondée de Clément moniteur et d'un moniteur indépendant pour les périodes chargées.

Permis B uniquement, conduite accompagnée, conduite supervisée et perfectionnement, salle de cours pour le code, en attente de labellisation boîte automatique.

Horaires : Lundi 14h/19 mercredi vendredi 14h/19 et le samedi 10/h12. Lundi, mercredi et vendredi code en salle sans moniteur en début d'après-midi de 14 h/17 Le mercredi vendredi code avec moniteur de17 h/19.

Stage code à chaque vacance scolaire sur 3 jours 8h30 - 12h et 13h30 - 17h se déroulant à l'auto-école Agora Boulazac, rue de Florence, 24750 Boulazac Isle Manoire.

**12 rue Aristide Briand, 24110 Saint-Astier**
**Tél. : 06 50 01 22 09 et 05 53 04 50 98 - ae.lagare@orange.fr**




## MS24 "Maintenance Services 24"

***Dans la profession depuis 25 ans, MS 24 a créé son entreprise il y a 3 ans à son domicile. Par manque de place et l'envie d'offrir plus de services, il décide d'ouvrir son magasin le 15 avril 2024.***

Son cœur d'activités : Ventes, réparations, service après-vente et dépannages en industrie, chauffage industriel. Le magasin propose aussi petit outillage, petite manutention, outillages métalliers, soudage, sertissages flexibles hydrauliques, roulements, vérins... Dépôt de gaz industriel Air Liquide.

***L'ENTREPRISE RECHERCHE UN COMMERCIAL POUR LA DORDOGNE ET UN TECHNICIEN.***

Le magasin est ouvert aux professionnels et particuliers du lundi au vendredi de 8h à 12h15 et de 13h30 à 18h.

**100 Rue de l'adjudant-chef Pierre Michel QUINQUE Saint-Astier**
**Tél 09 77 44 16 73 - Mail : sarlms24.fr@gmail.com**




## Ils ont déménagé !

**MARY SUZY BIJOUTERIE & VIDE DRESSING**
*est à retrouver au*
*4 rue Emile Zola à Saint-Astier*
*07 69 34 99 98 Mary Suzy*
*marysuzy_bijoux*

**BAAN THAÏ**
*est à retrouver au*
*11 rue Jules Ferry à Saint-Astier*
*06 24 81 52 10 - baanthail.fr*
*BAAN THAÏ*

**ESTELLE LACOSTE HYPNORELAX24**
*Son cabinet est à retrouver au*
*5 rue du 20 Août 1944 à Saint-Astier*
*06 16 92 04 58*
*24.wixsite.com/website*





**COLAS FRANCE - ETABLISSEMENT DE DORDOGNE** "LE PERRIER" - 51 ROUTE DE MONTANCEIX - 24110 SAINT-ASTIER
Tél. 05 53 02 89 30 / N° vert : 0 805 210 805 - Contact : melanie.perrier@colas.com - **www.colasetvous.fr**



Bulletin d'information municipal édité par la mairie de Saint-Astier • Directrice de la publication : Élisabeth Marty • Conception et mise en pages : DIAGONALE Saint-Astier • Comité de rédaction : l'équipe municipale et des agents communaux • Photos sauf mentions spéciales © Istock- © mairie de Saint-Astier • Impression : SPP Numérique • Diffusion 3 000 exemplaires.